

MÉMOIRE PRÉ-BUDGÉTAIRE 2026-2027

# Un budget pour l'avenir

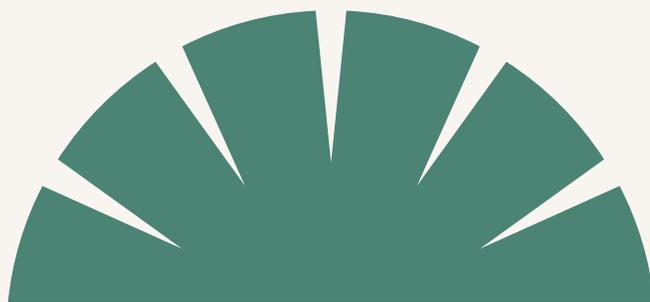


# À propos de Réseau Environnement

Réseau Environnement est le plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec. Portée par son expertise, sa force de collaboration et sa vision pragmatique, l'association favorise l'émergence de solutions environnementales fondées sur la science et les meilleures pratiques. Ses membres, issus des domaines public, privé et académique, œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité. Ensemble, ils s'engagent envers la réussite de la transition vers un monde durable.

L'association est l'initiatrice et l'organisatrice de plusieurs événements, tels qu'Americana et le Salon des technologies environnementales du Québec. Elle publie la revue spécialisée Vecteur Environnement, offre des programmes d'excellence, réalise des partenariats d'expertise et formule des recommandations sur de nombreux enjeux en environnement.

# Table des matières



## Sommaire exécutif

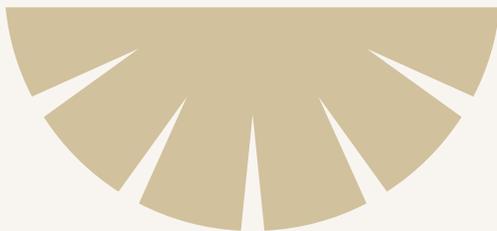
4

### Air, changements climatiques et énergie

5

Fonds  
d'électrification et  
des changements  
climatiques

5



### Biodiversité

6

Espèces végétales  
exotiques  
envahissantes

6

Mise en œuvre du  
Plan Nature 2030

7

### Matières résiduelles

12

Gestion des CRD

12

Économie circulaire

13

### Eau

8

Financement des  
services d'eau

8

Mise aux normes  
des infrastructures

10

Métiers de l'eau

11

### Sols et eaux souterraines

14

## Conclusion

15



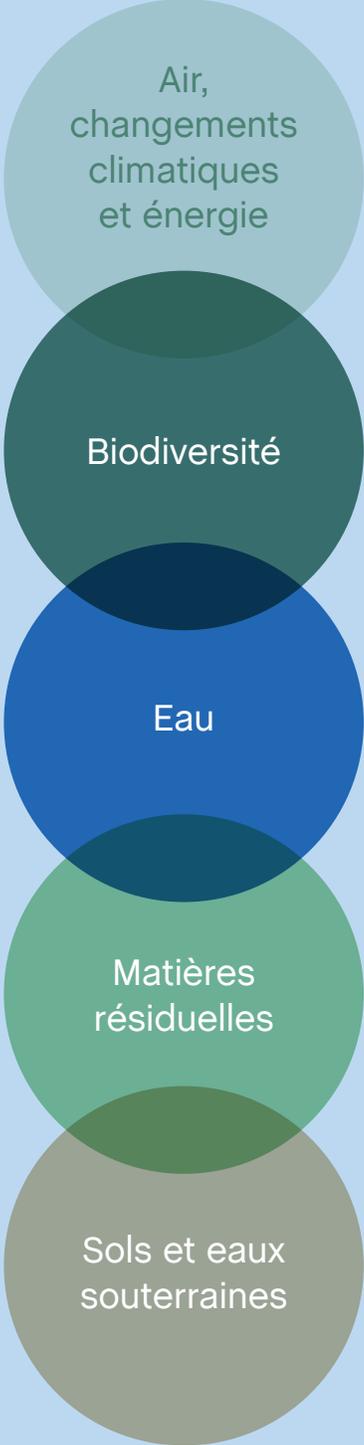


# Sommaire exécutif

## Un budget qui répond aux préoccupations du présent comme de l'avenir

Alors que nos sociétés occidentales vivent des bouleversements inédits, Réseau Environnement tient à rappeler l'importance d'envoyer des signaux clairs aux marchés et aux communautés afin de maintenir et encourager les efforts en matière de transition environnementale. Face à des discours de scepticisme relativement aux enjeux environnementaux, notre organisation insiste sur la complémentarité fondamentale de l'économie et de l'environnement dans une perspective de développement durable. Dans cette veine, les requêtes de Réseau Environnement dans ce mémoire pré-budgétaire ont pour objectifs d'assurer une prévisibilité nécessaire à notre société afin que l'ensemble des parties prenantes puissent contribuer à la transition et d'assurer que les investissements en environnement soient non seulement suffisants, mais structurés de manière à maximiser les gains.

Le mémoire est ainsi structuré en cinq sections couvrant les secteurs d'activités de Réseau Environnement : Air, changements climatiques et énergie, Biodiversité, Eau, Matières résiduelles et Sols et eaux souterraines. Pour chacun de ces secteurs, les recommandations se concentrent sur trois types de mesures fiscales pour l'État, qui doivent être mises davantage de l'avant, considérées avec toute la gravité qui leur est associée et établies comme des priorités incontournables : les investissements dans les infrastructures, l'accompagnement à la mise en œuvre du cadre réglementaire et l'exemplarité de l'État. Ces axes d'interventions sont non seulement fondamentaux au rôle du Gouvernement, mais sont des leviers qui doivent absolument être activés pour garantir le bien-être, la prospérité et la pérennité du Québec, aujourd'hui comme demain.



Air,  
changements  
climatiques  
et énergie

Biodiversité

Eau

Matières  
résiduelles

Sols et eaux  
souterraines

# Air, changements climatiques et énergie

## Fonds d'électrification et des changements climatiques

Les changements législatifs annoncés dans le cadre du *Projet de loi 7 : Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires concernant la gestion des surplus en provenance du Fonds d'électrification et des changements climatiques* impliquent non seulement que les surplus actuels seraient redirigés vers des fonds non dédiés exclusivement à la transition, mais également que d'autres virements pourraient être effectués à l'avenir. L'indépendance du FECC est donc compromise et les fonds réputés entièrement dédiés à la lutte aux changements

climatiques sont malléables. Les fonds du FECC proviennent d'entreprises qui cotisent au SPEDE avec la promesse que les fonds leur sont retournés pour les accompagner dans leur transition. La crédibilité du système actuel sera compromise, entraînant une baisse de la mobilisation des entreprises envers la transition, mais également de leur implication volontaire envers le système. De plus, les besoins en matière de transition demeurent importants et les sommes en surplus pourraient faire une différence majeure dans la démarche du Québec pour atteindre ses cibles.

Réseau Environnement demande donc le maintien des sommes en surplus au sein du FECC et le retrait des articles concernant le FECC du projet de loi 7, puisqu'ils permettent des transferts de fonds vers d'autres fonds, le tout afin de préserver son indépendance.

# Biodiversité

## Espèces végétales exotiques envahissantes

Réseau Environnement accueille favorablement le *Projet de règlement sur l'interdiction de la culture et de la vente de certaines espèces exotiques envahissantes nuisibles pour la biodiversité du Québec*, tout en soulignant qu'il devra être appliqué avec cohérence, rigueur scientifique et sensibilité à la réalité du terrain. Ce règlement s'inscrit directement dans la mise en œuvre du Plan Nature 2030 du Québec et contribue aux engagements du Cadre mondial de la biodiversité de l'Organisation des Nations unies (ONU), notamment en matière de prévention et de réduction des impacts liés aux espèces végétales

exotiques envahissantes. Il constitue un outil réglementaire complémentaire aux programmes provinciaux et fédéraux de lutte aux EVEC et à la conservation des milieux naturels, et doit être accompagné des ressources nécessaires à son application. En ce sens, en plus des suggestions de modifications réglementaires formulées par Réseau Environnement dans son dernier **mémoire** sur la question, notre organisation réitère les besoins ressentis dans ce domaine en insistant sur les besoins en investissements pour accomplir les objectifs au cœur du règlement proposé.

### Réseau Environnement recommande :

- La création d'un programme provincial d'accompagnement pour les municipalités afin d'harmoniser les interventions, assurer une mise en œuvre uniforme, renforcer l'efficacité réelle du règlement et réduire les disparités entre les municipalités.
- La mise en place d'une plateforme gouvernementale centralisée afin de standardiser les bonnes pratiques, faciliter l'accès à des alternatives adaptées et soutenir la réorientation des inventaires et productions au sein des chaînes horticoles.
- Le déploiement d'une campagne nationale découlant de la plateforme gouvernementale centralisée, adaptée aux besoins des municipalités, du grand public, des pépiniéristes et des professionnels, afin de favoriser l'adhésion de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Enfin, ces actions proposées reposent sur une collaboration étroite entre les milieux scientifiques, municipaux, horticoles et gouvernementaux. Dans cette perspective, Réseau Environnement, fort de son expertise et de ses réseaux, propose d'accompagner certaines étapes de mise en œuvre, notamment en matière de formation, de diffusion d'information ou de

coordination avec les acteurs locaux. En misant sur une approche cohérente, progressive et appuyée par les meilleures connaissances disponibles, le Québec se donne les moyens de devenir un chef de file en matière de lutte contre les espèces envahissantes et de protection de sa biodiversité.

# Biodiversité

## Mise en œuvre du Plan Nature 2030

Dans le cadre des **consultations en amont du Plan Nature 2030**, Réseau Environnement avait recommandé une plus grande intégration des milieux urbains dans les mesures de conservation, que ce soit par l'intégration des infrastructures vertes ou l'intégration d'écosystèmes à valeur plus faible. En effet, l'occupation et les conflits d'usage plus importants au sud du territoire, notamment dans les milieux urbains et périurbains, rendent l'atteinte de la cible 3 plus difficile pour ces derniers, soit de conserver 30 % des milieux continentaux et 30 % des milieux marins du Québec, en misant sur la gestion efficace, la représentativité et la connectivité écologique des sites conservés, tout en améliorant l'accès à la nature. Par exemple, les opportunités de créer des territoires protégés tels que définis par l'UICN sont plus rares dans ces milieux. Il serait donc intéressant d'élargir l'ensemble des mesures de conservation considérées dans la cible 3 pour que ces territoires aient la chance d'atteindre cette cible de 30 % de territoire protégé. Les critères auxquels doivent satisfaire les milieux naturels pour acquérir le statut de protégé

doivent également être modulés afin d'intégrer les écosystèmes à plus faible valeur écologique, comme les boisés d'intérêt social. Cette démarche permettrait de reconnaître des boisés résiduels de moindre valeur écologique dans les milieux très urbanisés. Souvent isolés dans la trame urbaine, ces boisés ont individuellement moins de valeur écologique, mais lorsqu'ils sont contenus dans un ensemble, ils peuvent procurer de nombreux bienfaits (bénéfices sociaux, luttés aux îlots de chaleur, habitat pour la faune, etc.). Dans cette perspective, Réseau Environnement aspire à ce que des solutions basées sur la nature, incluant la revégétalisation et les pratiques horticoles, soient promues davantage en milieu urbain.

**Réseau Environnement demande ainsi un soutien distinct, dans le cadre du Plan Nature, aux projets de protection et de revitalisation de la biodiversité en milieu urbain, afin que ceux-ci soient impliqués et sensibilisés concernant l'atteinte des cibles.**

Réseau Environnement recommande que, nonobstant les contraintes financières actuelles, l'ensemble des sommes annoncées lors de la publication du Plan Nature et de son plan d'action 2024-2028 soient effectivement utilisées pour la mise en œuvre de ce plan, et que des discussions soient amorcées en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la période 2028-2030.

# Eau

## Financement des services d'eau

Au Québec, la situation des infrastructures en eau est préoccupante, car 10 % de la valeur de remplacement totale du parc d'actifs est considérée à risque de défaillance élevé ou très élevé, selon le **Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec (PIEMQ) (CERIU, 2025)**. Si ce pourcentage peut paraître faible, il ne faut pas oublier que la qualité d'un réseau ne vaut pas mieux que son maillon le plus faible, et que la moindre défaillance prive des citoyens du service essentiel qu'est l'accès à domicile d'une eau de qualité. Cette dégradation met en évidence un déficit de maintien des actifs estimé à 19,3 milliards de dollars en 2024 (CERIU, 2025). Le manque d'entretien de ces infrastructures compromet non seulement leur fiabilité, mais aussi la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau pour la population québécoise. Il en est de même pour la qualité des rejets d'eaux usées dans les milieux récepteurs, causant des impacts environnementaux non négligeables, sans compter les dommages directs causés par la gestion inadéquate des eaux pluviales.

Avec un patrimoine public d'infrastructures en eau évalué à près de 200 milliards de dollars (CERIU, 2025), il est urgent d'apporter les soins nécessaires pour le préserver et l'améliorer. En dépit des avancées dans la gestion de la ressource, le financement des infrastructures et des services d'eau reste insuffisant, ce qui expose les Québécoises et les Québécois à un risque croissant de ruptures de service. En effet, concernant le portrait financier actuel des services d'eau, le rapport de 2021 sur l'usage de l'eau au

Québec révèle que, en moyenne, seulement 40 % des coûts liés à la gestion de l'eau sont recouverts (MAMH, 2025). Face à ces défis, il est impératif non seulement de préserver la ressource et de promouvoir une consommation responsable, mais aussi de garantir la capacité à traiter et à distribuer cette eau de manière fiable et durable aux usagers. Un investissement soutenu dans l'infrastructure, ainsi qu'une révision des mécanismes de financement, sont essentiels pour assurer la résilience des services d'eau à long terme.

Comme l'avait fait valoir Réseau Environnement dans son **mémoire** sur la question en mai dernier, pour garantir un accès équitable et durable aux services d'eau potable, usée et pluviale, il est essentiel de : (1) développer des mécanismes de financement pérennes, combinant l'autofinancement municipal et le soutien des gouvernements, selon une vision commune sur les objectifs tout en s'autorisant de la flexibilité dans les moyens; (2) accompagner les plus vulnérables pour réduire les inégalités; (3) encourager une gestion responsable de la ressource par le biais de la tarification volumétrique des ICI et de l'installation de compteurs d'eau et d'une tarification volumétrique de manière volontaire chez les citoyens. Les recommandations suivantes doivent donc être mises en œuvre pour préserver ces services essentiels pour les générations futures. Il est donc important d'agir rapidement et de mobiliser tous les acteurs concernés, d'autant plus que le retour sur investissement des dépenses dans les infrastructures en eau est positif, avec un taux global de 1,72.

# Eau

## Réseau Environnement recommande et demande ainsi, dans l'ordre :

- 1** L'autofinancement du maintien d'actif des services d'eau par les municipalités;
- 2** Le financement du déficit et des coûts de mise aux normes par les gouvernements du Québec et du Canada;
- 3** La bonification du crédit d'impôt pour solidarité (provincial) et du crédit pour la TPS (fédéral) pour assurer l'équité verticale;
- 4** L'implantation d'une tarification volumétrique pour l'ensemble des usagers industriels, commerciaux et institutionnels;
- 5** La possibilité offerte aux citoyens d'obtenir ou de faire installer un compteur d'eau de manière volontaire, avec obligation pour les municipalités dont la demande dépasse la capacité.

Réseau Environnement suggère de pérenniser et stabiliser le financement, notamment pour assurer une prévisibilité des services d'eau, nécessaire à la résolution d'autres enjeux de société, comme la crise du logement. Notre organisation recommande donc de recourir à deux mécanismes déjà en place pour confirmer une partie des sommes nécessaires à la résolution du déficit susmentionné.

Réseau Environnement demande que le pourcentage des investissements prévus pour les infrastructures municipales dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) soit revu à la hausse pour la prochaine année et les années subséquentes.

Réseau Environnement insiste pour que le Gouvernement du Québec parvienne à une entente avec le Gouvernement du Canada concernant le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement afin d'assurer le déploiement des services en eau nécessaires au déploiement de mesures structurantes pour lutter contre la crise du logement.

# Eau

## Mise aux normes des infrastructures

Les projets de mise aux normes représentent des travaux majeurs en maintien de l'offre de service à réaliser sur un ouvrage, en vertu d'une loi, d'un code ou d'une règle exécutoire. Il est à noter que les travaux qui correspondent, par exemple, à un remplacement de composant majeur en vue de respecter des normes techniques de conception ou des normes de santé et de sécurité doivent être considérés dans les coûts de maintien de l'offre de service, à la suite de l'évaluation de son état.

De telles mises aux normes peuvent être en autres requises par l'émergence de nouveaux contaminants, tels que le manganèse ou les substances perfluoroalkylées (SPFA), ou le rattrapage face à des normes internationales, par exemple le niveau de traitement, primaire au Québec, mais bien souvent secondaire

ou tertiaire ailleurs dans le monde. Les villes et les municipalités doivent ainsi répondre à des exigences de plus en plus complexes en matière de qualité de l'eau, à l'intérieur des modalités en termes de ressources qui leur sont propres.

Réseau Environnement recommande ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada soutiennent financièrement la mise aux normes des infrastructures existantes, y compris les mises aux normes ultérieures (une fois le rattrapage réalisé). Cet appui financier devrait être inconditionnel, puisque ce sont ces mêmes gouvernements qui imposent ces normes. Ces interventions permettront de garantir la mise aux normes des systèmes d'approvisionnement et d'assainissement, contribuant ainsi à la sécurité sanitaire et à la durabilité des ressources en eau.

**Réseau Environnement demande le financement de la mise en œuvre et le rattrapage des nouvelles normes environnementales, avec en priorité pour 2026 :**

- le traitement de l'azote au sein des stations d'épuration ;
- le déploiement d'une norme de «flushabilité» pour éviter les blocages des infrastructures d'égouts ;
- l'encadrement des SPFA et autres contaminants émergents pour le traitement des eaux usées et de procédés industriels.



# Eau

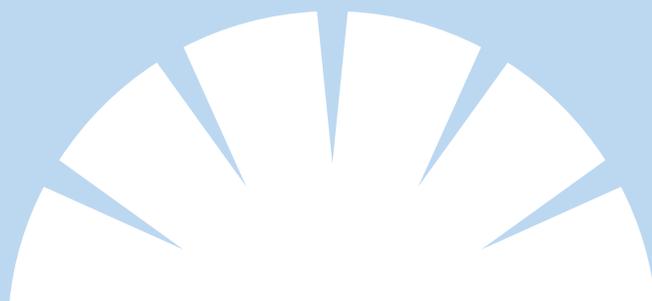
## Métiers de l'eau

L'exploitation des infrastructures en eau est étroitement liée à un autre enjeu majeur : la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine. Le vieillissement de la population, combiné à la rareté des talents dans les régions éloignées, accentue cette problématique, notamment dans les métiers normés liés à l'eau, tels que les opérateurs de traitement ou les techniciens en gestion des réseaux (EnviroCompétences, 2020). Une solution possible pour pallier cette pénurie pourrait résider dans un investissement renforcé dans l'éducation et la formation des travailleurs, en particulier dans les zones hors des grands centres urbains. Le financement dédié pourrait ainsi être utilisé pour développer des programmes de formation adaptés, visant à attirer et à former des employés qualifiés, tout en encourageant le recrutement dans les régions plus rurales. Plusieurs programmes font d'ailleurs la promotion de bourses d'études pour leurs formations en eau (Université Laval, 2024). Une autre solution serait de favoriser l'adoption de nouvelles technologies permettant d'automatiser certaines activités et de réduire les besoins en main-d'œuvre (télérelève de compteurs d'eau, lecture à distance des chambres de surpresseur, régulateurs de pression, stations de pompage, etc.). En intégrant cet aspect éducatif à la solution, il

serait possible de limiter les risques liés à la dégradation des infrastructures en eau dans les années à venir, en assurant la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente et suffisante pour soutenir un entretien de qualité et prévenir d'éventuels dysfonctionnements.

**Réseau Environnement demande, en priorité, de soutenir la formation de la relève par le déploiement des ressources nécessaires, de manière conjointe par le MEQ et le MELCCFP, à l'ouverture de programmes de formation en région de niveau techniques et professionnels, le recrutement de main-d'œuvre internationale et la promotion des programmes de formation et des possibilités d'emplois.**

**Réseau Environnement recommande le soutien à l'innovation en matière de technologies de l'eau, de manière conjointe par le MEIE et le MELCCFP, plus particulièrement au niveau du déploiement et de la mise à l'échelle de solutions techniques.**



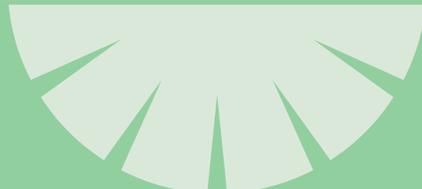
# Matières résiduelles

## Gestion des CRD

Le secteur de la construction est l'un des grands générateurs de matières résiduelles au Québec, en plus d'être un émetteur important de gaz à effet de serre, soit 42 % des émissions canadiennes d'équivalent CO<sub>2</sub> (CIRODD). Chaque année, près de 50 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) se retrouvent à l'enfouissement, ce qui représente 1,7 million de tonnes de résidus éliminés annuellement. Ces résidus représentent 26 % des matières éliminées au Québec en 2023, une proportion qui sera amenée à augmenter (Gouvernement du Québec, 2025; RECYC-QUÉBEC, 2021).

Réseau Environnement insiste sur la mise en place de solution à la fois en amont et en aval. Dans une perspective circulaire de réduction à la source, il est désormais essentiel que les donneurs d'ordre intègrent dans leurs appels d'offres des clauses générales communes permettant de soutenir le développement des filières de valorisation des résidus de CRD. La fixation de taux de récupération par type de matière sur les chantiers contribuerait à stimuler la demande chez les récupérateurs et les transformateurs, permettant ainsi de structurer et dynamiser la chaîne de valeur.

Réseau Environnement, en collaboration avec la Corporation des Entrepreneurs Généraux du Québec et Bâtiment durable Québec, demande le financement nécessaire, soit 600 000 \$, pour mettre en



place le projet de devis de construction standardisés pour la gestion des CRD. Ce projet comprendra la production de devis et de sections particulières standardisés développés en concertation avec les acteurs du milieu, la réalisation d'un guide d'accompagnement adapté aux bâtiments publics et privés, ainsi qu'un programme d'accompagnement des parties prenantes incluant de la formation et des outils pratiques d'application. Le projet prévoit également la mobilisation et l'engagement des firmes de professionnels, des entrepreneurs généraux et des donneurs d'ouvrage à travers des présentations adaptées aux réalités terrain et une stratégie de communication visant à optimiser l'adhésion de l'ensemble des acteurs du secteur. Cette initiative est appuyée par les gains environnementaux et économiques substantiels qui découleraient d'une meilleure gestion des résidus de CRD.

**Réseau Environnement demande ainsi le financement de son projet collaboratif avec Bâtiment durable Québec et la Corporation des Entrepreneurs Généraux du Québec de devis de construction standardisés permettant une meilleure gestion des CRD tout au long de la chaîne de valeur.**

# Matières résiduelles

## Économie circulaire

Un des obstacles principaux au déploiement de l'économie circulaire au Québec est la présence insuffisante de débouchés pour plusieurs matières recircularisées. En effet, bien que des projets pilotes soient menés, la pérennisation de chaîne de valeur pour la recircularisation de biens ou de ma-

tériaux, qu'ils soient issus de la valorisation, du recyclage ou du reconditionnement n'est pas acquise. Il semble donc important d'encourager le déploiement de filières pérennes dans le domaine à travers le soutien au déploiement et à la mise à l'échelle de projets circulaires.

Réseau recommande la mise en place de programmes de financement en économie circulaire se concentrant uniquement sur la mise à l'échelle de projets de circularité, en parallèle des programmes existants soutenant les projets pilotes. Réseau Environnement recommande également le rehaussement des sommes associées à ces derniers pour les filières où peu ou pas de solutions sont présentes.

D'un autre côté, malgré le financement et l'accompagnement offert à l'innovation en matière d'économie circulaire, le déploiement de nouvelles solutions demeure restreint par l'absence d'un cadre réglementaire favorable à la circularité. En effet, il est nécessaire, pour que ces innovations se popularisent, de mettre en place des incitatifs afin de favoriser l'usage de matières circularisées, que ce soit à travers la révision des normes, la reconnaissance de nouvelles technologies, la révision des pratiques d'approvisionnements, etc. Dans cette démarche, l'exemplarité de l'État doit

primer pour créer un effet d'entraînement qui favorisera l'adoption de pratiques similaires dans le domaine privé, par un effet de nivellement vers le haut.

**Réseau Environnement recommande donc l'inclusion, dans les contrats et les appels d'offres publics, de clauses circulaires, notamment indiquant des taux de matières ou de produits recyclés, valorisés, reconditionnés, entre autres.**

# Sols et eaux souterraines

La question des sols québécois est souvent moins médiatisée que ses secteurs sœurs dans le domaine environnemental, mais demeure tout autant cruciale par les conséquences qu'elle peut avoir sur les usages et les développements qui peuvent avoir lieu à différents endroits du territoire québécois.

La contamination des sols est un enjeu constant, au Québec comme ailleurs, mais pour lequel deux aspects se distinguent dans la province : les SPFA et l'amiante. Concernant les contaminants émergents, notamment les SPFA, le nombre d'occurrences de contamination est souligné de manière de plus en plus fréquente, partout sur le territoire québécois. Il est prioritaire que le Gouvernement du Québec se saisisse de l'enjeu,

à la fois pour assurer le financement des activités de décontamination nécessaires, mais également pour encadrer la gestion de ces substances sur le territoire.

**Réseau Environnement recommande au Gouvernement du Québec d'entamer des démarches de négociations auprès du Gouvernement du Canada en soutien aux municipalités victimes de contamination liées aux SPFA découlant d'activités militaires afin de couvrir les coûts nécessaires à la décontamination et à la mise aux normes de leurs infrastructures.**

**Réseau Environnement recommande le déploiement d'une réflexion stratégique sur les SPFA menant à un cadre réglementaire multisectorielle liée à la contamination de l'eau, des sols et des matières résiduelles.**

Du passif du Québec découle une forte contamination à l'amiante. L'approche en matière de gestions des sols contaminés à l'amiante se calque actuellement sur celle des sols contaminés de manière générale, sans prendre en compte les particularités du contaminant. Une révision des orientations des sols amiantés est nécessaire, concernant les conditions de dépôt des sols contenant de l'amiante, la valorisation sur le

terrain d'origine, le stockage, le recouvrement et les restrictions d'usage.

**Réseau Environnement recommande de soutenir la révision des normes de gestion de l'amiante, à travers le financement de la recherche et du développement en la matière.**

# Conclusion

## Agir dès aujourd'hui pour faciliter les actions de demain

Le Québec est à la croisée des chemins et a la chance de faire des choix économiques qui lui permettront de garantir sa prospérité durable et le bien-être de sa population. Malgré les tumultes des dernières années et les troubles à venir, le budget 2026-2027 est une opportunité, l'occasion de positionner avantageusement notre État pour l'avenir, tant d'un point de vue environnemental, économique que social. Reculer sur nos ambitions collectives en période de bouleversements ne fait qu'ajouter aux incertitudes déjà vécues. Les obstacles d'hier ne doivent plus être instrumentalisés pour restreindre l'univers des possibles de demain. Le climat de peur autour de la transition énergétique doit cesser et le Gouvernement est le premier à pouvoir véhiculer un discours juste et clair qui permet à nos collectivités d'avoir confiance à l'avenir et de faire preuve d'ambition pour bâtir la société qu'elle souhaite. Ce budget, en intégrant les recommandations proposées par

Réseau Environnement, est la chance pour l'État de faire d'exemplarité et de s'attaquer à des chantiers trop longtemps négligés.

Malgré un contexte géopolitique mouvementé, le budget doit faire preuve d'ambition et s'aligner sur nos choix collectifs. Le Québec a le droit à ses convictions en matière environnementale et devrait s'y attacher, peu importe comment se positionne son voisin du Sud, autant pour préserver l'environnement que pour assurer son développement économique. Un mandat politique est temporaire; les changements climatiques, la crise de la biodiversité, la menace pesant sur notre or bleu sont des réalités en cours et permanentes. Le Gouvernement doit s'engager dans une démarche de transition, pour garantir un avenir prometteur et prospère aux Québécois et aux Québécoises d'aujourd'hui et de demain et ce budget est le moment de choisir cette voie.



Pour plus d'informations :

**Jeanne Desrosiers**, Analyste en affaires publiques  
[jdesrosiers@catapultecommunication.com](mailto:jdesrosiers@catapultecommunication.com)

